

Comme chaque année, le dogme du « un·e enseignant·e devant chaque élève » mis en avant par la communication gouvernementale se heurte à l'épreuve des faits. La réalité est beaucoup plus prosaïque et le manque d'attractivité des métiers de l'Éducation se traduit évidemment sur le terrain par un manque de personnels à tous les niveaux de l'Éducation nationale. Le Pacte, soi-disant nouvel outil miracle en matière de remplacements, ne permet pas de palier le manque de personnel pour les remplacements courts... et ne peut rien pour les remplacements de longue durée... Pire, le Pacte renforce la GRH de proximité avec un danger accru pour les non-titulaires. Déjà soumis·es à l'arbitraire de l'évaluation de leurs chef·fes d'établissement, ils et elles pourraient subir de surcroît des pressions afin d'accepter des missions sous peine de non-renouvellement.

DES RETARDS DE PAIEMENT

La pénurie de professeur·es a aussi poussé les rectorats à procéder à de plus en plus de contrats à l'année, ou encore à signer des contrats dès le mois de juin afin de « fidéliser » les non-titulaires. Mais, ne nous leurrons pas, c'est bien la conjoncture de pénurie d'enseignant·es qui impose ces mesures aux rectorats et cela reste bien une façade. Car il s'agit bien de « gérer » la précarité des personnels et la volonté affichée de recourir toujours plus à la contractualisation demeure intacte. Nous constatons d'ailleurs l'augmentation du recrutement de contractuel·les dans le premier degré dans quasiment tous les départements et plus particulièrement dans les académies de la Région parisienne (1500 dans l'académie de Créteil).

Des retards de paiement : une constante dans toutes les académies !

Pour les enseignant·es non-titulaires, pour les AEd, AESH, administratif·ves, nous assistons à une série de dysfonctionnements dans le versement des salaires de septembre. Des collègues ont reçu des avances de 80% quand d'autres collègues n'ont rien touché du tout au mois de septembre. Ces défaillances mettent bien évidemment les personnels dans des situations financières impossibles. Ce constat se répète hélas tous les ans. Comment pourrait-il en être autrement, quand les services de gestion sont eux aussi en sous-effectifs criants et eux aussi en surcharge de travail. Ainsi, avec la diversification des primes et l'augmentation du nombre de contractuel·les, les tâches des agent·es en charge de la gestion se complexifient et s'alourdissent.

Quelques mesures de début d'année scolaire et à venir

Le reclassement des ancien·nes contractuel·les se fera dorénavant avec une reprise intégrale de l'ancienneté comme enseignant·e. D'autre part, la mise en œuvre de la subrogation des indemnités journalières sera effective à partir de 2025 et apparaîtra comme un progrès pour les personnels contractuels car l'absence actuelle de subrogation place nombre d'agent·es dans des situations financières délicates en raison parfois de trop-perçus abyssaux.

Ces annonces ne doivent pas nous détourner de la lutte menant à la résorption de la précarité dans l'Éducation nationale. La CGT continue de revendiquer la titularisation de tou·tes, sans condition de concours ni de nationalité avec une vraie formation institutionnelle offerte ; une augmentation immédiate de 400€ et un SMIC à 2000€ brut ; des grilles de salaire alignées sur celles des titulaires et l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ; le renforcement des droits sociaux des non-titulaires et la reconnaissance de leurs qualifications ; une formation de qualité et adaptée aux besoins de tou·tes